



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 7543

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les risques liés à la réduction des crédits de son ministère (chapitre 44-50) consacrés à l'amélioration génétique des races animales. Cette baisse va entraîner une diminution importante des dotations aux unités de sélection et de promotion des races, qui ont pour objectif d'aider à l'amélioration de la qualité des animaux, donc de permettre aux éleveurs d'accroître la rentabilité de leurs élevages. Cette décision est ressentie avec une acuité toute particulière dans la région Poitou-Charentes, où l'élevage caprin arrive en bonne place dans les activités agricoles, et pour lequel l'amélioration génétique est une condition sine qua non de maintien et de développement de la compétitivité, notamment sur le marché international, dans un contexte économique dégradé. Il lui demande quelles dispositions il compte appliquer pour assurer à l'élevage français dans son ensemble un niveau de dépenses de recherche cohérent avec les nécessaires évolutions de la profession.

Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. Comme l'indique le projet de loi de finances pour 1994, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7543

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3739

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 128